

Commission : Conseil de l'UE sur les risques et la sécurité civile.

Problématique : Quelles politiques de coordination de la sécurité civile européenne pour protéger les populations des catastrophes naturelles, industrielles et humaines ?

Auteur : Irlande.

L'Irlande, pays fondé en 1937, est un pays situé au Nord-Ouest de l'Europe occidentale, à l'ouest de la Grande Bretagne. Le pays partage une frontière uniquement avec l'Irlande du Nord, et donc avec le Royaume-Uni. L'Irlande est membre de l'Union européenne depuis 1973, elle devient le neuvième membre en adhérant en même temps que le Royaume Uni et le Danemark. Le pays est passé à l'euro en 2002, mais ne participe pas à l'espace Schengen. La République d'Irlande étant un régime parlementaire, l'actuel président est Michael D. Higgins, membre du Parti Travailleiste jusqu'à son élection en 2011. Le premier ministre est Leo Varadkar, il exerce en grande partie le pouvoir politique.

L'Irlande étant une île dans l'océan atlantique, le territoire bénéficie d'un climat tempéré océanique, avec des pluies journalières, qui peuvent provoquer de graves inondations et glissement de terrain. L'île peut également être victime de tempêtes, de vents violents, de plus en plus fréquents à cause du réchauffement climatique. Le pays a également souffert de nombreuses catastrophes industrielles, comme l'explosion d'usines ou des accidents de train. Récemment, en 2016, l'usine de produits chimiques de Arklow a été incendiée, provoquant de dangereuses fumées toxiques. Pour éviter que ces catastrophes se reproduisent, l'Irlande compte sur une protection face aux risques, encadrée par le *Strategic Emergency Management*, fondé en 2017, ainsi que le *Gouvernement Task Force on Emergency Planning*, présidé par le ministre de la défense. Leur but est d'expliquer la gestion des risques et d'organiser les communications d'urgence ainsi que l'évaluation des risques. De plus, des organismes gouvernementaux, tel que l'*Environmental Protection Agency*, sont chargés de mener des inspections régulières dans des lieux de travail pour s'assurer de la conformité des normes de sécurité.

Notre pays est donc directement concerné par les catastrophes naturelles. En effet, face à la montée des eaux et les inondations qui menacent directement les villes de Berlin, Cork et Limerick, susceptibles d'être rayées de la carte d'ici 2100, l'Irlande a déclaré l'état d'urgence climatique en 2019. Nous sommes au cœur d'une crise environnementale, il est impératif de travailler tous ensemble pour sauver le futur de nos pays. Notre pays, à travers le traité international *A Better World*, vise l'accroissement des fonds affectés à l'innovation dans l'action climatique et de faire en sorte que toutes les interventions soient parées pour l'avenir en tenant compte des enjeux climatiques.

En ce qui concerne les catastrophes humaines qui frappent notre monde, l'Irlande mène une politique de neutralité historique, de part de sa non-participation à l'OTAN, ni aux conflits européens au court de l'histoire. Une politique complètement assumée qui n'empêche pas notre pays d'envoyer de l'aide à sa manière aux combattants et aux civils, en envoyant par exemple des casques et des gilets pare-balle, ou en accueillant des réfugiés.

Notre pays est donc directement impliqué par rapport au changement climatique et aux catastrophes naturelles engendrées par celui-ci, sa participation au conseil sur ce sujet sera donc active. L'Irlande, en plus des mesures de prévention aux éventuelles catastrophes, a déjà mené des politiques de prévention pour se préparer aux enjeux climatiques à venir et diminuer le plus possible les risques naturels. Ainsi, en mars 2021, le projet de loi visant à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 et de diminuer les émissions actuelles de 10% d'ici 10 ans, a été adopté. Cependant, l'Irlande ne peut pas agir seule. Nous sommes tous concernés par ces enjeux, nous devons tous travailler ensemble et faire des efforts pour protéger nos civils de ces catastrophes de plus en plus fréquentes.

Le maintien de la sécurité civile en Europe est indispensable face aux risques grandissants dans les pays européens et autour de l'UE. Il est donc essentiel que tous les membres de la commission mènent à bien différentes politiques de coordination pour protéger nos citoyens, ainsi que les populations victimes de catastrophes naturelles ou de cause humaine dans le monde. Face aux catastrophes naturelles du XXI, de plus en plus fréquentes à cause du changement climatique, et qui engendrent la perte tragique de vies humaines, le déplacement de populations et la destruction de logements et d'infrastructures, face aux catastrophes industrielles, causant souvent la mort de travailleurs et entraînant la pollution de l'environnement, et face aux catastrophes humaines entraînant la perte de vie humaine et le déplacement de populations, l'entente et la prise de décisions communes est nécessaire, il en va du bien être de tous nos citoyens.